

06/05/2026



Nature de l'acte :
Institution
et Vie Politique

OBJET :

**DÉLÉGATION DE
FONCTIONS À UNE
CONSEILLERE
MUNICIPALE pour la
célébration d'un
mariage le 15 mai 2026**

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment
l'article L 2122-18 ;
Vu le code civil ;
Considérant que l'article L. 2122-32 du CGCT donne la qualité d'officier
d'état civil aux seuls maire et adjoints ;
Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité,
déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses
adjoints, et à des membres du conseil municipal ;
Considérant que sur le fondement de l'article L. 2122-18 susvisé, un
conseiller municipal peut remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu
d'un arrêté de délégation de fonction du Maire ;
Considérant que Madame LAPACHERIE Marie est conseillère municipale et
détient la nationalité française ;

ARRÊTE

Article 1 – Madame LAPACHERIE Marie, conseillère municipale, reçoit
délégation de fonctions en qualité d'officier d'état civil pour
célébrer, à titre exceptionnel, le 15 mai 2026, le mariage de
Madame Marie-Laure VALADE avec Monsieur Vincent
LEYMARIE.

À ce titre, Madame LAPACHERIE Marie reçoit délégation pour
authentifier les copies, procéder à la délivrance et à la signature
des actes de mariages et tous documents relatifs à ce mariage.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune,
notifié à l'intéressé et copie en sera adressée à M. le Sous-
préfet de Brive et à M. le Procureur de la République.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 6 mai 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 11/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 11/05/2026